



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 20 novembre 2020

OBJET : **ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE** - Soutien aux structures et aux projets d'Economie Sociale et Solidaire - Deuxième tranche au titre de l'année 2020 - Alimentation durable - Conserverie du Carreau, Cultivons nos toits, EPISOL et SCIC Au Local

Délibération n° 29

Rapporteur : Elizabeth DEBEUNNE

PROJET

∏

Le rapporteur, Elizabeth DEBEUNNE;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : Economie sociale, solidaire et circulaire - Soutien aux structures et aux projets d'Economie Sociale et Solidaire - Deuxième tranche au titre de l'année 2020 - Alimentation durable - Conserverie du Carreau, Cultivons nos toits, EPISOL et SCIC Au Local

Exposé des motifs

Le plan métropolitain de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la période 2016-2020, adopté par le Conseil métropolitain le 1^{er} avril 2016, s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS,
- Axe 2 : Communication, promotion et sensibilisation,
- Axe 3 : Ressources humaines et ESS,
- Axe 4 : Observation et prospective.

Depuis plusieurs années, Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement d'actions portées par des acteurs du territoire et s'inscrivant dans un ou plusieurs axes du plan métropolitain.

Par ailleurs, si les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ont su développer des alternatives économiques durables résilientes et encore plus pertinentes en ces temps de crise, certaines d'entre elles doivent également faire face à des difficultés liées à la Covid-19 et, à ce titre, ces structures sollicitent une aide de la Métropole.

Des éléments d'information complémentaires sont présentés dans les fiches thématiques annexées à la présente délibération.

1) Association de la Conserverie du Carreau

L'association de la Conserverie du Carreau, dont la présidence est collégiale (EPISOL/ Groupement des entreprises d'insertion/ particuliers) a pour objectif de participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire en récupérant des produits « disqualifiés », les triant, les transformant et en les valorisant une fois transformés.

Le projet des « valoristes solidaires » vise à structurer une action de développement d'une filière de valorisation à partir des fruits et légumes invendus ou mis au rebut au Marché d'intérêt National de Grenoble afin de réduire les déchets, de permettre l'inclusion de personnes en insertion, et de participer à la transition alimentaire du territoire.

La demande de subvention porte sur une somme de 4 500 € permettant de faire fonctionner le démarrage de ce projet (coût de transformation/logistique/communication).

La demande de subvention de l'association La Conserverie du Carreau fera l'objet d'une décision du Président de Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil métropolitain au Président (délibération du 17 juillet 2020).

2) Association « Cultivons nos toits »

L'association « Cultivons nos toits » a pour objectif le développement de l'agriculture urbaine pour une alimentation saine et durable pour tous. L'association est engagée dans la création

d'un lieu en cours de montage qui sera la maison de l'alimentation « le Bar'Radis », situé dans le quartier Flaubert à Grenoble.

La demande de subvention porte sur un lieu de préfiguration de la maison de l'alimentation qui vise à l'ouverture d'un atelier de transformation mutualisé entre habitants, associations et professionnels, afin de faire partager des savoirs et des savoir-faire liés à une meilleure alimentation (fabrication groupée de confitures, yaourts, tartinades... notamment à partir de produits permettant de limiter le gaspillage alimentaire). Cet espace sera aussi l'occasion de développer un espace de coworking pour les structures de l'ESS (mise à disposition de locaux contre du temps de permanence ou administratif), des ateliers de formation ou la mise à disposition du temps de machines.

La demande de subvention porte sur le développement de ce nouveau projet de préfiguration de la maison de l'alimentation, nécessitant du temps de travail pour 2 salariés (un animateur et un coordinateur) à hauteur de 15 000€.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000€ à l'association Cultivons nos toits au titre de l'axe 2 du plan d'action de l'Economie Sociale et Solidaire.

3) Association EPISOL

L'association EPISOL a pour objet de participer à la satisfaction des besoins essentiels des êtres humains, notamment alimentaires, en promouvant des valeurs de solidarité, de mixité sociale et d'autonomie, en favorisant l'accès à un moindre coût aux produits alimentaires pour les personnes défavorisées (tarification solidaire à 3 niveaux en fonction des revenus).

La crise de la Covid-19 et le confinement ont entraîné une fermeture temporaire de l'épicerie et des conditions d'ouverture dégradées par manque de bénévoles, mise au chômage partiel de personnel, moindre fréquentation entraînant une perte de chiffre d'affaires à hauteur de 28 000 €.

EPISOL est par ailleurs l'animateur du Réseau CALISOLI (Collectif Alimentaire et Solidaire de l'Isère), qui est le collectif des acteurs de l'alimentation solidaire en Isère.

Les membres du réseau sont : EPISOL, Au local, Alpes Solidaires, Elefan, Mangez bio Isère, les Amis du Zeybu, Collectif autonomie alimentaire, Gefélépots, l'Equytable, les nouveaux jardins de la solidarité et des collectivités (Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole).

Les objectifs du réseau sont de parer aux inégalités d'accès à l'alimentation, de faire vivre des actions autour de cette thématique et de mutualiser les moyens entre les membres du réseau.

Cette démarche a été initiée par la Métropole en 2017 en collaboration avec Alpes solidaires et EPISOL.

EPISOL sollicite l'aide de la Métropole à hauteur de 10 000 € afin de compenser une partie des pertes de chiffre d'affaires liées à la crise de la COVID-19 et de 4 000€ correspondant à du temps de travail pour l'animation du réseau CALISOLI, soit une demande globale de 14 000 € au titre de l'année 2020 pour EPISOL.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 14 000 € à l'association EPISOL au titre de l'axe 1 du plan d'action de l'Economie Sociale et Solidaire.

4) SCIC « Au local » – Grenoble – Malherbe

« Au local » est une SCIC dont l'objet est double :

- permettre la vente de produits locaux au sein des quartiers sensibles, zones périurbaines ou urbaines, quartiers politiques de la ville où une telle offre existe peu ou pas, par l'intermédiaire d'un groupement d'achats,
- mener des actions d'éducation populaire et des actions de sensibilisation autour des modes d'alimentation et de l'agriculture.

Le nouveau projet de « Au local » est d'accentuer l'accès à une meilleure alimentation de ménages avec peu de moyens financiers, par la mise en place d'une tarification solidaire (3 niveaux de tarifications) sans diminution de la rémunération des producteurs qui fournissent les produits agricoles ou transformés.

« Au local » sollicite la Métropole à hauteur de 10 000 € au titre de 2020 afin de venir compenser la perte de chiffre d'affaires, permettant la mise en place de la tarification solidaire pour 1/3 des participants au groupement d'achats.

Il est proposé de soutenir la SCIC « Au Local » à hauteur de 10 000 € au titre de l'axe 1 du plan d'action de l'Economie Sociale et Solidaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération cadre du Conseil métropolitain du 1er avril 2016, relative à l'adoption du plan de développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2016-2020

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 06 novembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien de Grenoble-Alpes Métropole au titre de l'année 2020 à :
 - l'association « Cultivons nos toits » et décide de verser une subvention de 15 000 €,
 - l'association EPISOL et décide de verser une subvention de 14 000 €,
 - la SCIC « Au local » et décide de verser une subvention de 10 000 €,
- Précise que ces subventions seront versées en une seule fois dès leur notification.